

VORSORGE
PRÉVOYANCE
PREVIDENZA

RUAG

VORSORGE
PRÉVOYANCE
PREVIDENZA

RUAG

2013

Rapport annuel 2013



Nous sommes heureux
de vous faire parvenir
le rapport annuel 2013.

Nous sommes à votre disposition:

www.prevoyanceruag.ch

VORSORGE
PRÉVOYANCE
PREVIDENZA

RUAG

Table des matières

L'essentiel en bref	5
Préface	8
Bilan	14
Compte d'exploitation	16
Bases et organisation	18
Membres actifs et rentiers	20
Nature de l'application du but	22
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	23
Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture	24
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	32
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	39
Demandes de l'autorité de surveillance	41
Autres informations relatives à la situation financière	42

RUAC



20

13

L'essentiel en bref

		31.12.2013	31.12.2012
Somme du bilan	CHF	1'688'030'944	1'658'484'074
Réserve de fluctuation de valeurs	CHF	24'148'582	69'002'667
Rendement total sur les actifs immobilisés		+2.08%	+7.01%
Benchmark ¹⁾ comme comparaison		+1.70%	+7.58%
Taux d'intérêts servis sur l'avoir de vieillesse		1.00%	1.50%
Taux d'intérêts minimal LPP		1.50%	1.50%
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		101.5%	104.4%
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	839'840'396	830'658'540
Capital de prévoyance retraités	CHF	778'059'217	695'495'334
Cotisations réglementaires	CHF	67'636'806	63'232'562
Nombre d'assurés actifs		4'311	4'475
Nombre de bénéficiaires de rentes		1'440	1'339
Total des rentes versées	CHF	46'443'696	44'416'932
Total des capitaux de vieillesse/décès versés	CHF	12'332'129	10'423'840

1) Valeur comparative servant à l'appréciation de nos gestionnaires de fortune. Elle correspond généralement à un indice reconnu pour la catégorie de placements considérée, p.ex. le SMI (Swiss Market Index) pour les actions suisses.

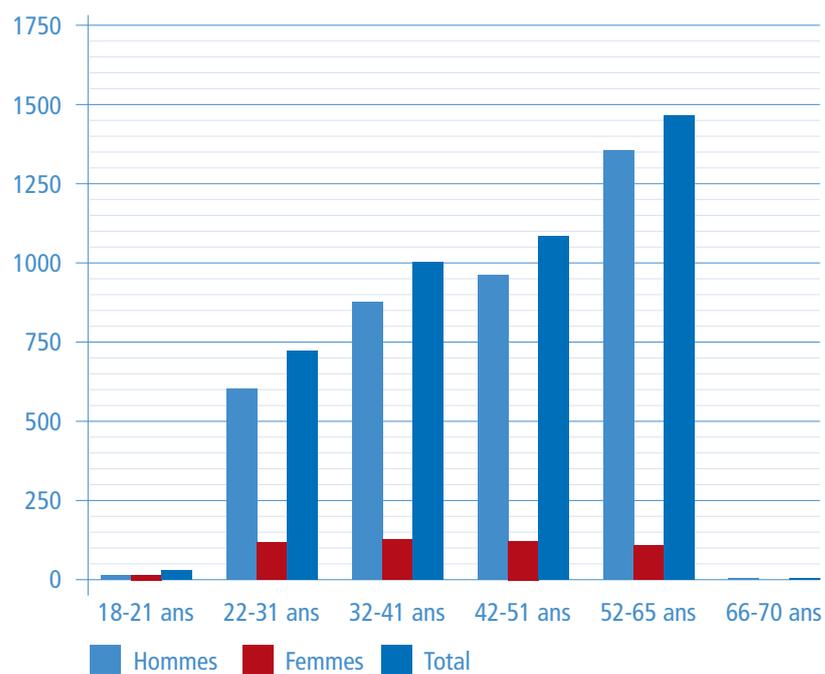
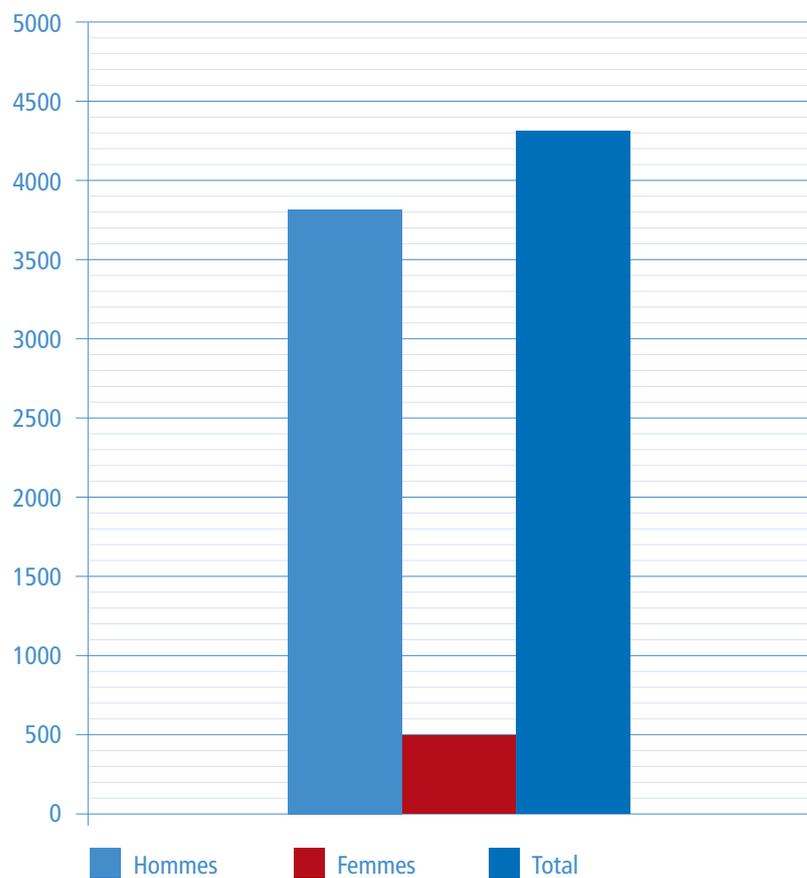
Age moyen des assurés actifs

Age moyen	2013	2012
Hommes	44.7	44.3
Femmes	40.3	39.7
Moyenne	44.2	43.8

Mutations

	2013	2012
Effectif total au 1.1.	4'475	4'676
Entrées	472	587
Sorties	-506	-663
Départs à la retraite	-121	-111
Cas d'invalidités	-3	-7
Décès	-6	-7
Effectif total au 31.12.	4'311	4'475

Effectif des assurés actifs



Plus de sécurité, moins de risques

Mesdames, Messieurs,

«Les promesses de prestations peuvent-elles être remplies grâce aux prévisions réalistes de rendements?» Voilà la question cruciale que chaque caisse de pension doit se poser. Peu de caisses seront en mesure de répondre un oui franc à cette question. Car de nombreuses caisses de pension vivent de leurs acquis. Cela est dû, principalement, à des circonstances extérieures. Ainsi, le marché des capitaux, en tant que contributeur tiers, est loin d'avoir répondu aux attentes ces dernières années. Les valeurs imposées sur la base de considérations politiques et non pas calculées sur une base actuarielle, telles que le taux d'intérêt minimum ou le taux de conversion minimum sont très problématiques pour les caisses de pension. Si elles sont trop hautes, elles mettront les caisses dans une situation financière critique. Par exemple, un taux de conversion trop haut génère des rentes trop élevées. Or, une fois décidées, ces rentes sont garanties. En résulte, sur plusieurs années, une subvention croisée des bénéficiaires de rentes par les assurés encore actifs. Autre problème, l'importante surréglementation du système des caisses de pension, qui génère des frais.

Ce problème est connu de tous. Après plusieurs échecs, la politique est redevenue active. Le Conseil fédéral a composé un paquet de mesures globales «Prévoyance vieillesse 2020» contenant des propositions de réforme des 1^{er} et 2^e piliers, et l'a soumis à consultation. Les réactions n'ont pas été très encourageantes et, pour la plupart, peu modérées. Les uns trouvent le paquet trop radical et les autres pas assez étendu. La question se pose de savoir si les réformes urgentes passeront les procédures politiques et si elles entreront en vigueur en 2020 ou plus tard, à supposer même qu'elles entrent en vigueur.

Les membres du Conseil de fondation de PRÉVOYANCE RUAG sont bien conscients qu'ils ne peuvent pas compter sur d'éventuelles solutions politiques. La marge de manœuvre n'est, certes, pas très grande, mais il faut l'exploiter.

Mesures 2012

PRÉVOYANCE RUAG applique les nouvelles bases techniques LPP 2010 depuis le 1^{er} janvier 2012, déjà, et est passée de la table périodique à la table générationnelle. Le taux d'évaluation (taux d'intérêt technique) a été abaissé de 3.5% à 3%. Comme nous le savons, cela n'est qu'une première étape, d'autres suivront obligatoirement. Le Conseil de fondation a mis en place une nouvelle stratégie de placement en réaction aux marchés fluctuants et très

risqués. Les risques liés aux actions ont été réduits de 40% à 20%. En outre, nous avons investi dans des placements peu fluctuants.

Mesures 2013

Au cours de l'année de référence, le Conseil de fondation s'est penché de façon intensive sur la gestion actif-passif (GAP) et notamment sur la gestion du patrimoine et des engagements dans le bilan, en tenant compte des risques. Le taux de couverture a également été traité. D'une part, le taux de couverture selon l'art. 44 OPP2, qui désigne le rapport entre le patrimoine à disposition pour exécuter les obligations contractuelles et le capital de prévoyance nécessaire et, d'autre part, le taux de couverture économique, qui prend de plus en plus d'importance. Selon celui-ci, les obligations contractuelles ne sont pas évaluées au moyen d'un taux d'intérêt constant, mais variable et semblable à celui du marché. Il clarifie les risques liés aux intérêts, permettant ainsi de donner une image plus complète de la situation financière effective.

Les études GAP et le taux de couverture économique sont très complexes. Mais ils concernent justement la question posée plus haut: «Les promesses de prestations peuvent-elles être couvertes par les prévisions réalistes de rendements?» et y apportent des réponses. Pour PRÉVOYANCE RUAG, la réponse est non à l'heure actuelle.

Afin qu'à l'avenir, on puisse y répondre par un oui sans réserve, le Conseil de fondation a lancé un projet. Les conditions pour y parvenir seront mises en place en cinq étapes d'ici à 2017. Dans un premier temps, le taux d'évaluation pour 2013 a été abaissé de 3% à 2.5% (voir chapitre suivant).

Taux d'évaluation

Ce ne sont pas uniquement les réflexions faites à l'occasion du projet qui ont incité le Conseil de fondation à abaisser le taux d'évaluation. Cette mesure va également dans le sens d'une recommandation faite par l'expert en caisses de pension d'abaisser le taux d'évaluation de 3% à 2.5%.

Cet abaissement du taux d'évaluation selon les «bases techniques LPP 2010, table générationnelle» visant à évaluer les engagements de rentes représente une charge de 45.2 mio de francs supplémentaires dans les comptes annuels.

L'évaluation des engagements de rentes avec un taux d'intérêt de 2.5% doit également être considérée en lien avec le taux d'intérêt de 1% qui s'applique à l'avoir de vieillesse des assurés actifs. L'objectif poursuivi doit être un nivellement plus poussé. Il n'est pas acceptable que les avoirs de vieillesse des assurés soient rémunérés de façon permanente à un taux d'intérêt plus bas que le capital des bénéficiaires de rentes.

Pertes sur les rentes

Il s'agit donc de supprimer la subvention croisée des rentes par les assurés et, dès lors, les pertes sur les rentes, un processus de longue haleine. Car, d'une part, les rentes décidées sont garanties et, d'autre part, l'évaluation des obligations de rentes doit être ajustée au taux d'intérêt habituel sur le marché. Cela doit s'accompagner d'un calcul correct des taux de conversion du point de vue actuariel et d'un abaissement par rapport à leur valeur actuelle. Des retenues parfois importantes sur les rentes toucheraient alors, dans tous les cas, les

RUAC

personnes qui sont sur le point de prendre leur retraite. Ces retenues seraient atténuées par des mesures d'accompagnement, ce qui ne réduirait pas les pertes de rentes d'un seul coup, mais sur une certaine durée. Toutefois, les membres du Conseil de fondation ont conscience que d'autres étapes seront nécessaires. Le chiffre 5.4.1 de l'annexe aux comptes annuels indique notamment le montant des pertes de rentes pendant l'année 2013. Elles s'élevaient à quelque 9.3 mio de francs, soit 0.6% du capital de prévoyance, rien qu'en 2013. En d'autres termes, 17.7% des prestations fournies aux collaborateurs qui ont pris leur retraite l'an dernier ne sont pas couvertes et doivent donc être financées par le rendement, au détriment du taux de couverture.

Placement de fortune

En 2013, la performance moyenne des caisses de pension a avoisiné 6%. En comparaison, le rendement de 2.08% atteint par PRÉVOYANCE RUAG semble quelque peu modeste. Cela n'est pas dû à une mauvaise activité de placement, mais à une décision délibérée. Comme il a été évoqué plus haut, les risques liés aux actions ont été réduits de 40% à 20%. Cela a eu des conséquences désavantageuses pendant l'année 2013, étant donné que, contre toute attente, les marchés des actions ont été rentables. Cela ne s'explique pas par un essor économique ni de bons comptes pour les sociétés, mais plutôt par le fait que les banques centrales ont tout simplement injecté de l'argent frais dans les marchés de capitaux. Les stimulations de l'ordre de la politique monétaire n'ont cessé de faire grimper le cours des actions, tandis que les marchés des actions avaient décroché depuis longtemps de la conjoncture globale. La hausse des cours en 2013 résulte en grande partie d'une évaluation plus importante des marchés des actions, bien que les bénéfices des entreprises n'aient pas augmenté en conséquence. C'est la raison pour laquelle nous restons prudents dans notre appréciation de la situation et nous partons du principe que la hausse actuelle diminuera dans tous les cas, voire la tendance s'inversera.

L'année 2013 a, dans l'ensemble, été marquée par des marchés des actions positifs. Néanmoins, l'évolution a été négative dans certains domaines, tels que les obligations ou le secteur immobilier coté suisse, qui se sont retrouvés sous pression en raison de la légère augmentation des intérêts suisses. Les pays émergents ne sont pas parvenus, et de loin, à suivre l'indice boursier des pays développés durant l'année 2013, ils ont même enregistré des pertes.

Les hauts rendements sur le marché des actions de l'année 2012 se sont maintenus pendant le premier trimestre 2013. La légère augmentation des intérêts suisses s'est prolongée pendant tout le premier semestre 2013. Par conséquent, le secteur immobilier suisse ainsi que les obligations en francs suisses à long terme, surtout, se sont retrouvés sous pression et ont eu une influence négative sur les rendements absolus. A cela s'ajoute que la tendance à la hausse des marchés des actions ne s'est pas poursuivie au deuxième trimestre, ne parvenant ainsi pas à compenser les rendements négatifs des valeurs nominales au cours de ce trimestre.

Les intérêts suisses ont légèrement baissé au troisième trimestre. Par conséquent, le secteur immobilier coté suisse s'en est tiré avec des rendements absolus positifs. De plus, les marchés des actions, y compris dans les pays émergents, ont également progressé, influençant ainsi positivement les rendements du patrimoine global. Le quatrième trimestre a été à l'image de toute l'année 2013, enregistrant de hauts rendements dans le secteur des biens matériels et des rendements négatifs dans celui des valeurs nominales.

En 2013, le change du Global Custodian a été exécuté en deux étapes. Le transfert des papiers-valeurs de la Banque Pictet & Cie à Credit Suisse SA s'est déroulé comme prévu au deuxième trimestre 2013.

Rendements 2013 et taux d'intérêt intermédiaire 2014

Le taux d'intérêt pour l'année en cours est fixé à la fin de chaque année. Cette façon de faire a pour avantage que la décision est prise en connaissance de la situation financière et du rendement réalisé. Après un débat intense, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt de l'avois de vieillesse 2013 à 1%, taux inférieur au taux d'intérêt minimum LPP de 1.5%, pour la raison, notamment, qu'un rendement de 2.8% aurait été nécessaire pour pouvoir garantir une rémunération à 1.5%. Or, le rendement effectivement obtenu a été de 2.08%.

Un taux d'intérêt intermédiaire doit également être défini pour les événements survenant en cours d'année ou dans le courant de l'année suivante, tels que les départs de l'entreprise ou les départs à la retraite. Pour l'année 2014, celui-ci s'élève à 0.5%.

Pas d'adaptation des rentes au renchérissement en 2014

Le taux de couverture d'à peine plus de 100% ne réunit pas les conditions nécessaires pour pouvoir adapter les rentes au renchérissement. En effet, la barre a été placée à un taux de couverture de 115% (en fonction de la stratégie de placement). En outre, les rendements moyens réalisés jusqu'à ce jour n'ont pas été suffisants pour servir un taux d'évaluation sur les capitaux des bénéficiaires de rentes. Comme indiqué plus haut, les capitaux de bénéficiaires de rentes sont actuellement rémunérés à un taux de 2.5%. Dans le passé, ce taux a été de 4%, 3.5% et 3%. Cela signifie que les rentes versées incluent déjà des améliorations de prestations qui se situent au-dessus du renchérissement moyen. En revanche, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont dû être rémunérés à des conditions moins avantageuses du fait de la situation financière. Le taux était de 1% en 2011, il est monté à 1.5% (taux d'intérêt minimum LPP) en 2012 et est redescendu de nouveau à 1% en 2013.

Ainsi, tant que la pleine capacité de risque n'est pas atteinte (réserve pour fluctuation de valeur accumulée), nous ne disposons pas de fonds libres. De ce fait, les conditions légales ne sont pas réunies pour pouvoir adapter les rentes de vieillesse, d'invalidité, de conjoint et d'enfant au renchérissement au 1^{er} janvier 2014. Si les possibilités financières devaient un jour le permettre, il serait indiqué, pour les raisons exposées ci-dessus, de servir un intérêt plus élevé sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs avant d'accorder une adaptation des rentes au renchérissement.

Frais de gestion

Les frais de gestion de la fortune moyens s'élèvent à 0.19% des placements transparents (voir chiffre 6.8 de l'annexe aux comptes annuels). La valeur légèrement supérieure par rapport à l'année précédente est due à l'introduction de nouvelles prescriptions relatives à la transparence.

Les frais de gestion généraux (voir chiffre 7.4 de l'annexe aux comptes annuels) ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Ils équivalent à 0.10% de la fortune (année précédente: 0.08%) ou 279.69 francs par membre (année précédente: 215.98 francs). Cette augmentation des frais s'explique principalement par l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation élu pour le mandat 2013-2016 s'est réuni le 22 janvier 2013 lors d'une session constitutive. Peter Probst a participé à l'assemblée, remplaçant Thomas Koch, qui a quitté RUAG pendant l'année 2013. Il a été élu en tant que conseiller de la fondation le 16 janvier 2013 par la conférence des présidents.

Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Ont été élus pour toute la durée du mandat Urs Kiener, CFO de RUAG Holding SA, à la présidence, et Alexandra Rufener, Environment & Risk Manager RUAG Defence, à la vice-présidence.

Outre sa session constitutive, le Conseil de fondation s'est réuni à l'occasion de quatre sessions ordinaires au cours du mois de janvier de l'année de référence.

Formation initiale et continue

La formation permanente initiale et continue ne constitue pas une simple obligation légale pour le Conseil de fondation et la direction, elle va de soi. C'est la raison pour laquelle des formations internes sur des sujets d'actualité sont régulièrement organisées. Cela a été le cas en 2013.

Par ailleurs, le directeur et son suppléant ont régulièrement traité des thèmes d'actualité de la prévoyance professionnelle lors des assemblées du personnel de RUAG. Enfin, des cours spéciaux destinés à préparer le départ à la retraite, intitulés «Perspectives d'avenir pour les 57 ans et plus», sont également proposés.

Révision

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, a procédé à l'examen des comptes entre le 3 et le 6 mars 2014. Il confirme que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables ont été respectées. Il recommande au Conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2013.

Perspectives

Les Etats-Unis resteront les principaux acteurs de la croissance économique en 2014. L'Union européenne a tourné la page de la récession, les Etats du Sud ne généreront toutefois qu'une croissance modérée. Les premières expériences de l'année 2014 encore nouvelle montrent que les nuages entourant les marchés de capitaux se dissipent nettement. Certains pays émergents souffrent des fluctuations subies par leur monnaie et la volatilité augmente. La politique monétaire d'expansion se maintiendra. Les risques d'inflation sont faibles. La croissance économique mondiale renforce les gains et soutient, en principe, les marchés des actions. Les marchés américain et suisse enregistrent déjà un fort potentiel de croissance des bénéfices considérable. Cela signifie une augmentation de l'insécurité.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de fondation de PRÉVOYANCE RUAG serait bien avisé de poursuivre sur la voie engagée, à savoir celle de l'augmentation de la sécurité et de la minimisation des risques.



Urs Kiener
Président du Conseil
de fondation



Corrado Tedeschi
Directeur



Comptes annuels 2013

Bilan au 31.12.2013

Bilan	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Index annexe
ACTIFS			
Placements du patrimoine	1'680'428'328.89	1'650'468'547.72	6.0
Liquidités et créances sur le marché monétaire	34'095'552.69	16'950'439.29	6.8.1
Créances	11'793'894.27	4'446'775.49	6.8.2
Placements chez l'employeur	73'883.10	1'608'071.15	6.9.1
Obligations en CHF	657'583'065.65	644'951'307.59	
Obligations en monnaies étrangères	388'660'733.24	392'975'904.29	
Actions suisses	71'807'311.28	71'868'382.71	
Actions étrangères	215'653'509.49	232'362'340.66	
Actions Emerging Markets	37'941'003.16	42'141'419.74	
Placements immobiliers collectifs en Suisse	262'819'376.01	243'163'906.80	
Compte de régularisation actif	7'602'615.56	8'015'526.12	7.1
Total actifs	1'688'030'944.45	1'658'484'073.84	

Bilan	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Index annexe
PASSIFS			
Dettes	8'975'217.21	13'143'130.76	7.2
Prestations de libre passage et rentes	7'117'418.83	9'778'424.45	
Autres dettes	1'857'798.38	3'364'706.31	
Compte de régularisation passif	212'849.50	234'638.35	7.3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'654'694'295.10	1'576'103'637.55	
Capital de prévoyance assurés actifs	839'840'396.10	830'658'539.55	5.2
Capital de prévoyance retraités	778'059'217.00	695'495'334.00	5.4
Provisions techniques	36'794'682.00	49'949'764.00	5.5
Réserve pour fluctuations de valeurs	24'148'582.64	69'002'667.18	6.3
Capital de la fondation, fonds libres/découvert	0.00	0.00	
Situation en début de période	0.00	0.00	
Excédent des produits/des charges	0.00	0.00	
Total passifs	1'688'030'944.45	1'658'484'073.84	

Compte d'exploitation 1.1.-31.12.2013

Compte d'exploitation	2013 CHF	2012 CHF	Index annexe
Cotisations et ordinaires et autres	70'991'877.65	66'627'781.55	5.2
Cotisations des salariés	28'316'556.25	26'105'118.15	
Contributions de l'employeur	39'320'250.25	37'127'443.40	
Primes uniques et rachats	3'355'071.15	5'362'611.00	
Prélèvement de la réserve de contributions de l'employeur	0.00	-1'967'391.00	
Prestations d'entrée	49'947'884.02	30'721'349.27	
Apports de libre passage	44'824'219.21	29'789'393.47	5.2
Apports dans le cadre de la reprise des assurés	3'973'979.36	80'479.00	5.5.4
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	1'149'685.45	851'476.80	5.2
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	120'939'761.67	97'349'130.82	
Prestations réglementaires	-58'775'825.30	-54'840'772.30	
Rentes de vieillesse	-42'762'207.00	-40'756'572.00	
Rentes de survivants	-2'237'005.00	-2'087'241.00	
Rentes d'invalidité	-1'444'484.00	-1'573'119.00	
Prestations en capital à la retraite	-10'568'335.90	-7'789'547.15	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'763'793.40	-2'634'293.15	
Prestations de sortie	-61'730'975.95	-75'519'320.61	
Prestations de libre passage en cas de sortie	-54'652'463.20	-68'132'326.10	5.2
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-2'442'259.34	-2'202'673.76	9.3.1
Versements anticipés EPL/divorce	-4'636'253.41	-5'184'320.75	5.2
Dépenses découlant de prestations et de versements anticipés	-120'506'801.25	-130'360'092.91	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-78'590'657.55	-13'701'496.64	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-935'541.47	47'486'847.42	5.2
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance retraités	-82'563'883.00	-52'188'238.00	5.4
Dissolution/constitution de provisions techniques	13'155'082.00	620'726.00	5.5
Rémunération du capital épargne	-8'246'315.08	-11'588'223.06	5.2
Dissolution/constitution de réserves de contributions	0.00	1'967'391.00	
Charges d'assurance	-316'430.70	-287'710.80	
Cotisations au fonds de garantie	-316'430.70	-287'710.80	
Résultat net de l'activité d'assurance	-78'474'127.83	-47'000'169.53	

Compte d'exploitation	2013 CHF	2012 CHF	Index annexe
Résultat net des placements	35'371'367.79	105'206'662.99	
Résultat comptes courants, créances sur le marché monétaire	-224'852.53	-111'454.56	
Résultat intérêts de créances	15'560.55	16'520.10	
Résultat d'obligations en CHF	-25'622'742.83	20'262'195.46	
Résultat d'obligations en monnaies étrangères	-1'618'658.59	14'371'142.60	
Résultat d'actions suisses	17'542'901.48	24'690'770.27	
Résultat d'actions étrangères	54'643'645.01	26'728'407.84	
Résultat d'actions Emerging Markets	-1'113'399.64	6'233'670.40	
Résultat de Hedge Funds	526'293.10	-963'976.61	
Résultat de placements immobiliers collectifs en Suisse	-5'413'057.52	11'223'646.11	
Résultat de placements immobiliers collectifs à l'étranger	0.00	5'837'583.41	
Rétrocessions reçues	551'904.53	117'967.26	6.2
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-68'647.60	-110'527.50	
Résultat intérêts sur prêts	-28'187.55	-692'074.75	6.7.3
Frais de gestion du patrimoine	-3'819'390.62	-2'397'207.04	6.8
Autres produits	74'127.95	61'517.20	7.5.1
Autres charges	-216'953.10	0.00	7.5.2
Charges d'administration	-1'608'499.35	-1'255'688.05	7.4
Coûts de l'administration générale	-1'503'775.35	-1'161'425.65	
Organe de révision / expert en prévoyance professionnelle	-86'129.60	-72'992.80	
Autorités de surveillance	-18'594.40	-21'269.60	
Excédent des charges avant dissolution/constitution de la réserve pour fluctuations de valeurs	-44'854'084.54	57'012'322.61	
Dissolution/constitution de la réserve pour fluctuations de valeurs	44'854'084.54	-57'012'322.61	6.3
Excédent des produits	0.00	0.00	

Annexe aux comptes annuels

Les informations ci-après renseignent sur les activités de la Caisse de pensions et font ressortir sa situation financière effective. De plus, elles servent à comprendre les chiffres du bilan et du compte d'exploitation dans leur contexte global.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La PRÉVOYANCE RUAG est une fondation avec siège à Berne. Elle a pour but de fournir la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès, conformément à la LPP et à ses dispositions d'application, aux salarié(e)s des employeurs du groupe RUAG affiliés par contrat. La fondation satisfait aux dispositions de la LPP et de ses dispositions d'application et peut aller au-delà des prestations minimales LPP, en fournissant des prestations de soutien en cas de détresse, p. ex. en cas de maladie, d'accident ou de chômage.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations sous le numéro BE.0798. La fondation satisfait aux obligations de la LPP et contribue au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Documents de base	Entrée en vigueur
Acte de fondation	16.01.2001
Règlement de prévoyance	01.01.2011
Règlement d'organisation	04.04.2011
Règlement des provisions techniques	10.12.2012
Règlement des élections des membres du Conseil de fondation	05.09.2012
Règlement des placements	16.12.2013 (cf. chapitre 6 – Organisation de l'activité de placement)
Règlement de la liquidation partielle	04.04.2011; entrée en vigueur le 23.11.2011 (attestation du caractère exécutoire)

1.4 Organe suprême, direction et pouvoir de signature

Le Conseil de fondation est élu pour 4 ans.

Représentants de l'employeur	Fonction	Durée du mandat
Urs Kiener	Président	2013-2016
Christian Ferber	Membre	2013-2016
Benoît Macherel	Membre	2013-2016
Peter Scherrer	Membre	2013-2016

Les représentants de l'employeur signent collectivement à deux avec un représentant des employés.

Représentants des employés	Fonction	Durée du mandat
Alexandra Rufener	Vice-présidente	2013-2016
Hugo Gerber	Membre	2013-2016
Peter Probst	Membre	2013-2016
Eric Wiesmann	Membre	2013-2016

Les représentants des employés signent collectivement à deux avec un représentant de l'employeur.

Signataires autorisés	Fonction
Corrado Tedeschi	Directeur
Smain Barka	Directeur adjoint
Peter Streit	
Carmen Schmidhalter	

Les signataires autorisés signent collectivement à deux.

1.5 Gérance, experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Fonction	Nom
Directeur	Corrado Tedeschi, gérant de caisse de pension diplômé fédéral
Directeur adjoint	Smain Barka, gérant de caisse de pension diplômé fédéral
Expert en prévoyance professionnelle	Deprez Experten SA, Zurich Olivier Deprez ¹⁾ , mathématicien diplômé (EPF), docteur ès sciences actuarielles
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Controlling des investissements	PPCmetrics AG, Zurich Alfredo Fusetti, lic. oec. publ.
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne, n° BE.0798

1) Expert en prévoyance professionnelle agréé par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

1.6 Employeurs affiliés

Entreprise	Siège	Affiliation	Nombre d'assurés		
			31.12.2013	31.12.2012	+/-
RUAG Suisse SA	Emmen	01.07.2001	3'581	3'650	-69
RUAG Ammotec SA	Thoune/Altdorf	01.01.2004	298	295	3
RUAG Corporate Services SA	Berne	01.07.2005	180	177	3
RUAG Real Estate SA	Berne	01.01.2002	99	99	0
RUAG Automotive SA	Altdorf	01.07.2012	13	29	-16
RUAG Environment SA	Altdorf	01.07.2012	60	67	-7
PRÉVOYANCE RUAG	Berne	01.07.2001	4	5	-1
Impreglon Coatings SA ¹⁾	Altdorf	01.07.2012	0	73	-73
Berghoff Mechanical Engineering SA ²⁾	Altdorf	01.07.2012	76	80	-4
Total assurés			4'311	4'475	-164

1) précédemment RUAG Coatings SA; départ au 1.1.2013

2) précédemment RUAG Mechanical Engineering SA; départ au 1.1.2014

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

2.1.1 Effectif des assurés actifs

Nombres d'assurés	31.12.2013	31.12.2012	+/-
Hommes	3'816	3'952	-136
Femmes	495	523	-28
Total assurés actifs	4'311	4'475	-164

2.1.2 Evolution de l'effectif des assurés

Nombres d'assurés	2013	2012
Effectif total au 1.1.	4'475	4'676
Entrées	472	587
Sorties	-506	-663
Départs à la retraite	-121	-111
Cas d'invalidités	-3	-7
Décès	-6	-7
Effectif total au 31.12.	4'311	4'475

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Effectif des bénéficiaires des rentes

Nombre de rentiers	31.12.2013		31.12.2012		+/-
Rentes de vieillesse					
Hommes		1'161		1'064	97
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AVS	216		239		
– rente transitoire AVS uniquement		0		1	-1
Femmes		81		74	7
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AVS	15		17		
Rentes d'invalidité					
Hommes		37		38	-1
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AI	5		7		
Femmes		14		13	1
– dont bénéficiaires d'une rente transitoire AI	1		2		
Rentes de survivants					
Hommes		1		1	0
Femmes		86		77	9
Rentes d'enfants					
Rentes d'enfants de retraités		26		32	-6
Rentes d'enfants d'invalides		22		21	1
Rentes d'orphelin		12		18	-6
Total bénéficiaires de rentes		1'440		1'339	101

2.2.2 Evolution de l'effectif des bénéficiaires des rentes

Nombres des bénéficiaires	2013		2012	
Effectif total au 1.1.		1'339		1'233
Entrées		144		145
Rentes de vieillesse	117		109	
Rentes d'invalides	9		11	
Rentes de conjoints	10		6	
Rentes d'enfants	8		19	
Sorties		-43		-39
Rentes de vieillesse	-14		-6	
Rentes d'invalides	-9		-13	
Rentes de conjoints	-1		0	
Rentes d'enfants	-19		-20	
Variation		101		106
Effectif total au 31.12.		1'440		1'339

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (valable à partir du 1.1.2011). Tableau des prestations:

Vieillesse	Décès	Invalidité
Rente viagère de vieillesse	Rente de conjoint	Rente viagère d'invalidité
Rente pour enfant de retraité	Rente d'orphelin	Rente pour enfant d'invalidité
Versement en capital	Capital en cas de décès	Rente complémentaire temporaire d'invalidité

3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance de la caisse entièrement autonome et fournissant de prestations supraobligatoires repose sur la primauté des cotisations pour les prestations vieillesse et sur la primauté des prestations en cas de décès ou d'invalidité (double primauté). Les taux de cotisation ont été relevés au 1.7.2012 en raison de la réduction du taux de conversion au 1.1.2013 et s'élèvent à:

Cotisations d'épargne

Vieillesse Hommes et femmes	Employés	Employeurs
22-31	5.50%	5.50%
32-41	7.50%	7.50%
42-51	9.75%	9.75%
52-65	12.00%	12.00%
De 66 à max. 70	5.50%	5.50%

Les assurés de la génération de passage du 1.7.2001 nés en 1959 ou avant sont soumis à la réglementation suivante (règlement de prévoyance, annexe 2 chiffre 10):

Vieillesse Hommes et femmes	Total	Employés	Employeurs	Fondation
52-65	24.0%	10.0%	12.0%	2.0%

Cotisations risque

Les entreprises paient actuellement une cotisation risque à hauteur de 2% des salaires assurés.

Cotisations de répartition

Pour les prestations complémentaires, notamment les rentes transitoires AVS/AI, les entreprises fournissent actuellement une cotisation de répartition à hauteur de 1% des salaires assurés.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

3.3.1 Adaptation des rentes au renchérissement

Du fait de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder de compensation du renchérissement sur les rentes de vieillesse en 2014, comme en 2013.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes correspondent à la directive n° 26 publiée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Ils sont conformes aux dispositions des lois spécifiques à la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Le respect du principe de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'utilisation systématique de valeurs actuelles (essentiellement les valeurs du marché) pour tous les placements.

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes sont conformes aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'à Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs imputées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture du bilan:

- conversion des devises; taux de change à la date de clôture du bilan déterminés par le Global Custodian
- liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- titres (y compris parts dans des fonds et des fondations de placement, obligations): valeur boursière; titres à taux fixe sans intérêts courants (régularisation dans les actifs transitoires)
- les placements collectifs dans les immeubles sont évalués à la valeur du marché
- capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'experte en prévoyance professionnelle (cf. section 5)
- valeur visée des réserves pour fluctuations de valeurs: selon l'approche de l'économie financière (cf. section 6.3)

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La recommandation technique Swiss GAAP FER 26 révisée à l'intention des établissements de prévoyance contient divers compléments et précisions en ce qui concerne le compte d'exploitation ainsi que dans son annexe. Ces adaptations sont prises en compte non seulement pendant l'année de référence, mais elles sont également appliquées rétroactivement à l'année précédente.

Afin d'augmenter la transparence des coûts, les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) concernant l'indication des frais de gestion de la fortune (CHS PP D-02/2013) ont été prises en compte pendant l'année de référence. L'exercice précédent n'a pas été adapté.

5 Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse de pensions est entièrement autonome. Elle couvre par ses propres moyens les risques actuariels pour la vieillesse, le décès et l'invalidité, de même que les risques liés directement aux placements.

5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

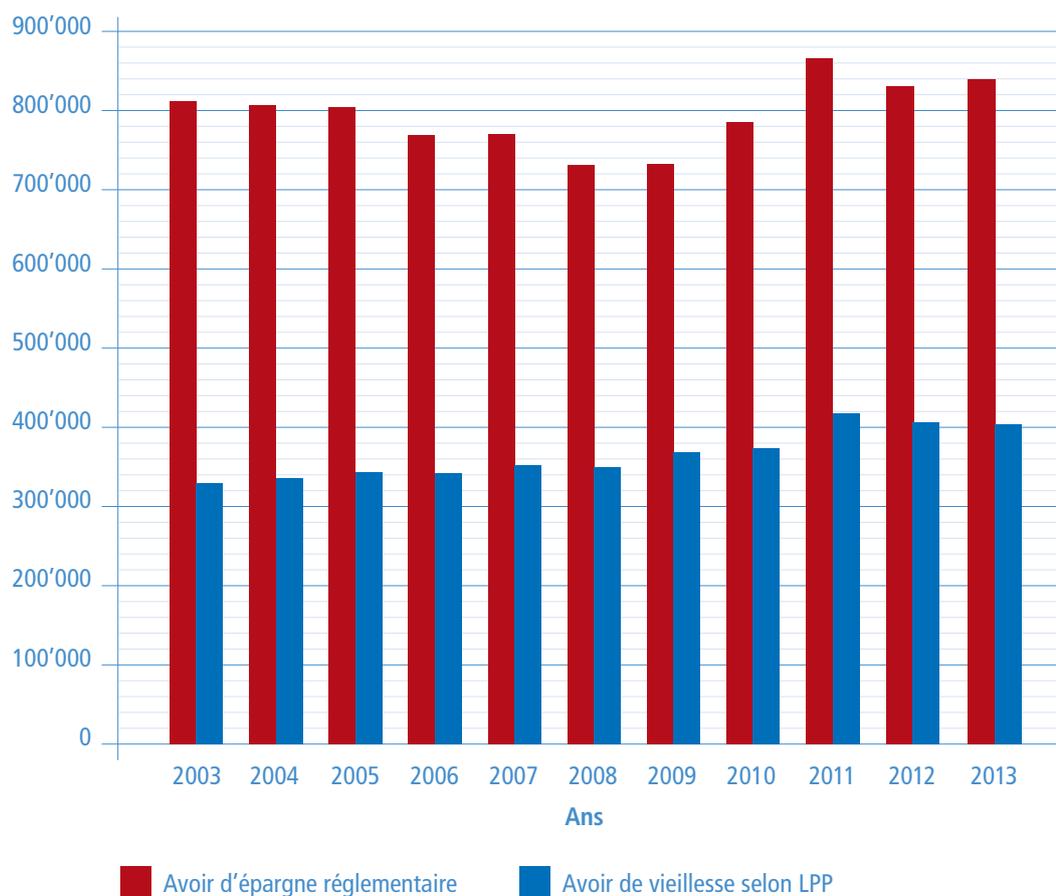
(en milliers de CHF)	2013	2012
Situation au 1.1.	830'659	866'557
Constitution		
Cotisations d'épargne salariés	28'310	26'098
Cotisations d'épargne employeurs	29'453	27'425
Subventions fondation	1'180	1'359
Prestations d'entrée	44'508	29'054
Rachats employés	2'696	2'892
Rachats employeurs	659	2'107
Apports dans le cadre de la reprise des assurés	0	80
Remboursements EPL	567	645
Remboursements divorce	283	206
Apport unique suite à la réduction du taux de conversion	18'103	0
Rémunération du capital épargne ¹⁾	8'246	11'588
Prestation minimale selon la loi sur le libre passage	370	237
Différence technique de cotisation	-78	6
<i>Augmentation brute</i>	<i>134'298</i>	<i>101'697</i>
Dissolution		
Prestations de sortie	-54'652	-68'132
Versements anticipés EPL	-2'473	-3'058
Versements anticipés divorce	-2'163	-2'127
Report du capital de couverture rentiers vieillesse	-52'489	-52'686
Report du capital de couverture rentiers AI	-911	-1'095
Prestations en capital vieillesse	-10'364	-7'790
Avoirs de vieillesse libérés décès	-2'064	-2'709
<i>Diminution brute</i>	<i>-125'116</i>	<i>-137'596</i>
Variation	9'182	-35'899
Situation au 31.12.	839'840	830'659
Nombre de comptes d'épargne assurés actifs	4'260	4'416

1) Le taux d'intérêt réglementaire pour les avoirs d'épargne est fixé chaque année par le Conseil de fondation. Il peut être différent du taux d'intérêt minimal LPP, mais la rémunération des avoirs de vieillesse LPP (compte-témoin) au taux d'intérêt minimal prescrit par le Conseil fédéral reste garantie (cf. point 5.3). Au cours de l'exercice sous revue, un intérêt de 1.0% a été servi sur l'avoir d'épargne (année précédente: 1.5%).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

(en milliers de CHF)	2013	2012
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	403'723	405'679
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.50%	1.50%

Evolution de l'avoir d'épargne réglementaire et de l'avoir de vieillesse selon LPP



5.4 Développement du capital de couverture pour les retraités

(en milliers de CHF)	2013	2012
Situation au 1.1.	695'495	643'307
Constitution		
Report du capital d'épargne	52'489	52'686
Prestations d'entrée (invalides)	336	521
Taux d'intérêt 2.5% / 3.0%	18'043	20'090
Pertes sur les retraits – nouvelles rentes (cf. 5.4.1)	9'268	8'066
Apport du fonds de risque	4'558	4'494
<i>Constitution du capital de couverture</i>	<i>84'694</i>	<i>85'857</i>
Dissolution		
Rentes de vieillesse	-38'011	-35'089
Rentes AVS transitoires facultatives	-2'328	-2'697
Rentes de conjoints	-2'129	-1'939
Rentes d'enfants de retraités	-153	-152
Rentes d'orphelins	-108	-148
Rentes d'invalides	-1'256	-1'367
Rentes d'enfants d'invalides	-85	-92
Prestations en capital	-205	0
Primes de renchérissement	0	0
<i>Dissolution de capital de couverture</i>	<i>-44'275</i>	<i>-41'484</i>
Variation	40'420	44'373
Augmentation des valeurs actuarielles à la suite du changement de bases techniques	43'414	0
Adaptation au capital de couverture actuariel	-1'270	7'815
Situation au 31.12.	778'059	695'495

Valeurs actuarielles (en milliers de CHF)	2013	2013	2012
Bases actuarielles	LPP 2010	LPP 2010	LPP 2010
Table de	génération	génération	génération
Taux d'intérêt technique	2.50%	3.00%	3.00%
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	690'878	652'957	617'805
Capital de couverture pour rentes AVS transitoires	2'581	2'568	2'928
Capital de couverture pour rentes AVS transitoires facultatives	3'040	3'021	4'131
Capital de couverture pour rentes d'invalides	23'985	22'368	21'677
Capital de couverture pour rentes AI transitoires	513	502	686
Rentes des conjoint en cours	42'974	40'379	36'987
Rentes d'enfants et d'orphelin en cours	1'688	1'651	2'081
Provision pour cas des sinistres en suspens	12'400	11'200	9'200
Total valeurs actuarielles	778'059	734'645	695'495
Augmentation des valeurs actuarielles à la suite du changement de bases techniques	43'414		

5.4.1 Pertes sur les retraites

L'augmentation continue de l'espérance de vie entraîne une perte actuarielle pour chaque nouveau retraité. En effet, le taux de conversion calculé à l'origine et applicable encore aujourd'hui se révèle trop haut. Individuellement, la perte correspond à la différence entre l'avoir de vieillesse personnel et la valeur actualisée de la prestation de retraite. Le tableau suivant montre les coûts engendrés. Ces coûts sont financés par les rendements, ce qui représente une charge pour le taux de couverture.

(en milliers de CHF)	2013	2013	2012
Bases actuarielles	BVG 2010	BVG 2010	BVG 2010
Table de	génération	génération	génération
Taux d'intérêt technique	2.50%	3.00%	3.00%
Nombre de départs à la retraite	116	116	115
Avoir vieillesse total pour le financement de nouvelles retraites ¹⁾	52'489	52'489	52'686
dont pour rentes de vieillesse	51'100	51'100	50'758
dont pour rentes d'enfants de retraités	0	0	0
dont pour rentes transitoires	1'389	1'389	1'928
Avoir vieillesse total techniquement requis	-61'757	-58'163	-60'752
dont pour rentes de vieillesse	-60'217	-56'625	-58'631
dont pour rentes d'enfants de retraités	-151	-149	-128
dont pour rentes transitoires	-1'389	-1'389	-1'993
Pertes sur les retraites à la charge de la Fondation	-9'268	-5'674	-8'066
Pertes sur les retraites en % des avoirs vieillesse transférés	17.7%	10.8%	15.3%
Pertes sur les retraites en % du capital de prévoyance	0.6%	0.3%	0.5%

1) Rentes de vieillesse, rentes d'enfants de retraités, rentes transitoires

La diminution des pertes de rentes entre 2012 et 2013 était attendue, du fait de l'application des bases techniques 2010 et du taux d'intérêt technique de 3% (auparavant: 3.5%). Mais, la nouvelle baisse du taux d'intérêt technique à 2.5% au 31.12.2013 a entraîné de nouvelles pertes. Pour 1000 francs de retraite versés à un nouveau retraité, 17.7% ou 177 francs ne sont pas financés par les cotisations. Dès lors, les prestations réglementaires promises sont excessives à 17.7%.

Les pertes des rentes, qui s'élèvent à 9.3 mio de francs, équivalent à 0.6% du capital de prévoyance. Elles sont prises en compte dans le calcul du rendement nécessaire (rendement escompté) au financement de la Fondation.

5.5 Composition, développement et explication des provisions techniques

5.5.1 Composition des provisions techniques

(en milliers de CHF)	2013	2013	2012	Variation
Bases actuarielles	LPP 2010	LPP 2010	LPP 2010	
Table de	génération	génération	génération	
Taux d'intérêt technique	2.50%	3.00%	3.00%	
Réduction du taux de conversion ¹⁾	10'918	10'918	24'920	-14'002
Réserve de fluctuation de risques ²⁾	22'000	20'284	20'096	1'904
Subvention aux cotisations ³⁾	3'877	3'834	4'934	-1'057
Total provisions techniques	36'795	35'036	49'950	-13'155

5.5.2 Développement des provisions techniques

(en milliers de CHF)	Fonds initial	Affectation	Prélèvements	Réévaluation	Fonds de clôture
Réduction du taux de conversion ¹⁾	24'920	4'101	-18'103	0	10'918
Réserve de fluctuation de risques ²⁾	20'096	6'229	-6'912	2'587	22'000
Subvention aux cotisations ³⁾	4'934		-1'100	44	3'878
Total provisions techniques	49'950	10'330	-26'116	2'631	36'795

5.5.3 Explication des provisions techniques

Les provisions techniques couvrent des obligations reconnaissables, qui ont un effet négatif sur la situation financière selon l'art. 44 OPP2. Elles sont constituées indépendamment de la situation financière. Le montant des provisions techniques nécessaires est déterminé par l'expert en prévoyance professionnelle et les provisions sont constituées ou dissoutes selon le règlement y afférent.

- 1) Lors du départ à la retraite, l'avoire de vieillesse disponible est converti en rente au moyen du taux de conversion. Afin d'éviter ou d'atténuer une baisse des prestations sur l'avoire de vieillesse épargné (capital de couverture des assurés actifs) en raison d'une modification des bases techniques ou d'une adaptation du taux d'intérêt actuariel, une provision est constituée à des fins de réduction du taux de conversion. La provision se montait à 3% du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12.2012. Lors de l'abaissement du taux de conversion applicable à partir du 1.1.2013, les avoirs de vieillesse des assurés ont été augmentés au 1.1.2013 à titre de mesure d'accompagnement et le coût de cette augmentation (18'103'106 francs) prélevé sur la provision destinée à la réduction du taux de conversion. La provision restante pour les assurés au 31.12.2013 (hors fonds de Berghoff Mechanical Engineering SA) s'élevait à 0.8% des avoirs de vieillesse augmentés au 1.1.2013. Conformément au règlement relatif aux provisions, ce taux sera augmenté de 0.5 point de pourcentage à chaque nouvelle année civile; ainsi, la provision s'élève à 1.3% du capital de prévoyance des assurés actifs ou 10'917'925 francs au 31.12.2013.
- 2) La réserve de fluctuation des risques sert à garantir les droits des bénéficiaires de prestations en cas d'évolution défavorable des sinistres liés au décès et à l'invalidité. Le Conseil de fondation garantit, en principe, que les cotisations de risque suffisent pour couvrir les coûts prévus des événements assurés liés au décès et à l'invalidité. Une analyse des risques a été réalisée au 31.12.2013. Le nouveau montant maximum de la réserve de fluctuation des risques se monte à 28.1 mio de francs et le montant minimum à 22.0 mio de francs. La nouvelle réserve de fluctuation des risques est conforme au montant minimum de 22.0 mio de francs.
- 3) Les assurés nés en 1959 et avant, qui étaient passés de la Caisse fédérale de pensions à la Fondation (génération de passage) au 1.7.2001, bénéficient d'une subvention aux cotisations de 2.0%. Cette disposition transitoire entraîne des coûts supplémentaires récurrents pour la Fondation, d'où la nécessité de constituer une provision adéquate. Le coût effectif de cette disposition transitoire diminue lors du départ d'assurés bénéficiant d'une subvention aux cotisations, et augmente en cas d'augmentation de leur salaire assuré et en cas de départ à la retraite plus tard que prévu. Ainsi, le montant total de la provision est de 3'876'757 francs pour un total de 748 personnes. Ils étaient encore 891 assurés au 31.12.2012.

5.5.4 Apports dans le cadre de la reprise des assurés

(en CHF)	2013	2012
Capital de prévoyance retraités	1'490'413	0
Provisions techniques	1'305'037	0
Réserve pour fluctuation de valeurs	1'178'530	0
Fonds libre	0	80'479
Total apports dans le cadres de reprise	3'973'979	80'479

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2013	2012
Bases actuarielles	LPP 2010	LPP 2010
Table de	génération	génération
Taux d'intérêt technique	2.5%	3.0%
Renforcement pour la provision réduction du taux de conversion	1.3%	3.0%

5.7 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

Le taux de couverture indique si les obligations réglementaires (prestations) courantes et futures sont couvertes par le patrimoine (actif). C'est le cas lorsque le taux de couverture atteint au moins 100%. Si le taux de couverture est inférieur à 100%, il y a défaut de couverture selon l'art. 44 OPP2. Au constat du défaut de couverture, la sécurité de réalisation des objectifs de prévoyance n'est pas systématiquement sous menace directe.

(en milliers de CHF)	2013	2012
Total actifs (somme du bilan)	1'688'031	1'658'484
Dettes	-8'975	-13'143
Compte de régularisation passif	-213	-235
Réserve de contributions de l'employeur	0	0
Fortune nette de prévoyance (FP)	1'678'843	1'645'106
Capital de prévoyance et provisions techniques (CP)	1'654'694	1'576'104
Taux de couverture (rapport, en %, entre FP et CP)	101.5%	104.4%

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie par la société Deprez Experten SA, à Zurich, au 31.12.2011. Conclusions:

- le taux de couverture conformément à l'art. 44 OPP2 s'élève à 100.8% au 31.12.2011;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution et à la dissolution de provisions techniques;
- la réserve pour fluctuations de valeurs s'élève à 11'990'344 francs, la valeur cible étant de 312'086'950 francs. La capacité de risque est dès lors fortement limitée;
- une adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix conformément à l'art. 26 du règlement de prévoyance n'est pas possible.

La prochaine expertise actuarielle sera réalisée au 31.12.2014 au plus tard.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller et responsable des placements, règlement relatif au placement

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune et les objectifs, les principes et les compétences dans un règlement sur les placements. Il nomme les membres et le président de la Commission des placements.

Commission des placements	Fonction
Benoît Macherel	Président, membre du Conseil de fondation
Alexandra Rufener	Vice-présidente, membre du Conseil de fondation
Marco Dirren	Expert en finance, chef des finances RUAG Aviation
Corrado Tedeschi	Directeur
Alfredo Fusetti	Conseiller (sans droit de vote)
Smain Barka	Secrétaire/procès-verbal (sans droit de vote), directeur adjoint

Documents de base	Entrée en vigueur
Règlement des placements	16.12.2013

Fonction	Noms
Investment Consultant/Controller	PPCmetrics SA, Zurich
Global Custodian	Credit Suisse SA

Catégorie de placement	Gestionnaires de fortune ¹⁾
Obligations en CHF	Credit Suisse SA, Zurich
Obligations en monnaies étrangères	UBS SA, Zurich
Actions suisses	UBS SA, Zurich
Actions étrangères	Credit Suisse SA, Zurich
Actions Emerging Markets	UBS SA, Zurich
Immeubles suisses	Fondation de placement Swiss Life, Zurich UBS SA, Zurich Zürcher Kantonalbank, Zurich
Gestion des placements sur le marché monétaire	Credit Suisse SA, Zurich

1) Etat au 31.12.2013

Les banques mandatées pour se charger de la gestion de fortune remplissent les conditions d'autorisation au sens de l'art. 48 f, al. 4 OPP2.

6.2 Rétrocessions

Mandats de gestion	Catégorie de placement	Règle	Perception	Divulgarion
Credit Suisse SA	Obligations en CHF	oui	non	oui
Credit Suisse SA	Actions étrangères	oui	non	oui
Credit Suisse SA	Global Custodian	oui	oui	oui
Pictet & Cie	Global Custodian	oui	oui	oui
UBS SA	Obligations en monnaies étrangères hedged	oui	non	oui
UBS SA	Actions suisses SPI	oui	non	oui
UBS SA	Actions Emerging Markets	oui	non	oui
UBS SA	Immeubles suisses	oui	oui	oui
Zürcher Kantonalbank	Immeubles suisses	oui	non	oui

6.3 Objectifs et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs

(en CHF)	2013	2012
Situation au 1.1.	69'002'667	11'990'345
Apport à la charge du compte d'exploitation	0	57'012'323
Dissolution au profit du compte d'exploitation	-44'854'085	0
Situation au 31.12.	24'148'583	69'002'667
Objectif réserve pour fluctuations de valeurs en CHF	248'204'144	236'415'546
Déficit de réserve	-224'055'562	-167'412'878
Capital de prévoyance au 31.12. en CHF	1'654'694'295	1'576'103'638
Réserve pour fluctuations de valeurs en % du capital de prévoyance	1.5%	4.4%
Objectifs de la réserve pour fluctuations en % du capital de prévoyance	15.0%	15.0%

Le calcul de la réserve pour fluctuation de valeur s'effectue selon une approche d'économie financière et repose sur l'analyse des actifs et des passifs 2011 par PPCmetrics SA.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	Stratégie	Marges tactiques		Etat au 31.12.2013		Etat au 31.12.2012	
		min.	max.	en mCHF	en %	en mCHF	en %
Liquidité	1.0%	0.0%	6.0%	34'096	2.0%	16'950	1.0%
Obligations en CHF	41.0%	33.0%	49.0%	657'583	39.0%	644'951	38.9%
Obligations en monnaies étrangères ¹⁾	24.0%	19.0%	29.0%	388'661	23.0%	392'976	23.7%
Actions suisses	4.0%	2.0%	6.0%	71'807	4.3%	71'868	4.3%
Actions étrangères	12.0%	8.0%	16.0%	215'654	12.8%	232'362	14.0%
Actions Emerging Markets	2.0%	1.0%	3.0%	37'941	2.2%	42'141	2.5%
Hedge Funds ¹⁾	0.0%	0.0%	1.0%	0	0.0%	0	0.0%
Immobiliers suisses	16.0%	13.0%	19.0%	262'819	15.6%	243'164	14.7%
Immobiliers étrangers	0.0%	0.0%	4.0%	0	0.0%	0	0.0%
Autres actifs	0.0%			19'470	1.2%	14'070	0.8%
Total actifs	100.0%			1'688'031	100.0%	1'658'484	100.0%

1) Couvertes contre CHF

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Il n'y a aucune position ouverte au 31.12.2013. L'année précédente, le volume brut des contrats portant sur les opérations de change à terme se montait à 114.9 mio de francs et les bénéfices à environ 1.3 mio de francs.

6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Dans le cadre de son mandat «Actions Emerging Markets», UBS procède au «securities lending» dans des placements collectifs. L'indication de la valeur du marché n'est pas possible pour les placements collectifs.

6.7 Explications du résultat net des placements

6.7.1 Synthèse rendement et performance

		2013	2012	2011	2010	2009
Obligations en CHF	Rendement	-3.76%	3.83%	4.77%	3.66%	7.54%
	Benchmark	-3.46%	4.53%	4.83%	3.66%	6.40%
	Performance	-0.30%	-0.70%	-0.06%	0.00%	1.14%
Obligations en monnaies étrangères	Rendement	-0.46%	3.76%	4.72%	3.94%	1.52%
	Benchmark	-0.21%	4.06%	5.12%	2.96%	0.41%
	Performance	-0.25%	-0.30%	-0.40%	0.98%	1.11%
Actions suisses	Rendement	24.48%	18.81%	-8.24%	6.39%	24.53%
	Benchmark	24.61%	17.88%	-7.66%	4.81%	23.67%
	Performance	-0.13%	0.93%	-0.58%	1.58%	0.86%
Actions étrangères	Rendement	25.66%	12.24%	-4.93%	0.90%	23.40%
	Benchmark	25.68%	12.11%	-4.67%	1.27%	27.20%
	Performance	-0.02%	0.13%	-0.26%	-0.37%	-3.80%
Actions Emerging Markets	Rendement	-7.51%	13.53%	-21.81%	7.00%	65.00%
	Benchmark	-5.36%	15.80%	-17.91%	7.47%	73.87%
	Performance	-2.15%	-2.27%	-3.90%	-0.47%	-8.87%
Hedge Funds	Rendement	-	5.55%	-1.32%	3.68%	9.45%
	Benchmark	-	2.55%	-5.42%	4.73%	11.13%
	Performance	-	3.00%	4.10%	-1.05%	-1.68%
Fonds immobiliers Suisse	Rendement	-3.15%	5.89%	7.35%	6.18%	20.38%
	Benchmark	-2.76%	6.50%	6.71%	6.40%	20.51%
	Performance	-0.39%	-0.61%	0.64%	-0.22%	-0.13%
Fonds immobiliers étranger	Rendement	-	8.93%	-6.07%	7.98%	33.26%
	Benchmark	-	9.05%	-5.62%	8.41%	34.28%
	Performance	-	-0.12%	-0.45%	-0.43%	-1.02%
Total	Rendement	2.08%	7.01%	0.03%	4.25%	13.75%
	Benchmark	1.70%	7.58%	0.67%	4.23%	14.65%
	Performance	0.38%	-0.57%	-0.64%	0.02%	-0.90%

6.7.2 Résultat des intérêts de prêts

(en CHF)	2013	2012
Caisse des secours RUAG	28'203	89'865
PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	-16	602'210
Total frais d'intérêts de prêts	28'188	692'075

La PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG gère sa fortune elle-même depuis 2013. Le regroupement des actifs a été dissous en conséquence. Il subsiste néanmoins les coordonnées d'un compte courant.

6.8 Explications sur les frais de gestion de la fortune

Les directives CHS PP (D-02/2013) concernant l'indication des frais de gestion de la fortune sont appliquées pour la première fois en 2013. C'est pourquoi nous renonçons à présenter les chiffres de l'année précédente.

6.8.1 Frais nets engagés par la gestion de la fortune

(en CHF)	2013
Coût de la gestion de fortune conformément au compte d'exploitation	3'819'391
Rétrocessions reçues	-551'905
Frais nets engagés par la gestion de la fortune	3'267'486

6.8.2 Placements transparents

(en CHF)	2013
Placements conformément au bilan	1'680'428'329

6.8.3 Frais de gestion de la fortune indiqués

	Total Expense Ratio (TER)		Frais de transaction et taxes		Coûts supplémentaires		Coûts totaux	
	en CHF	% ¹⁾	en CHF	% ¹⁾	en CHF	% ¹⁾	en CHF	% ¹⁾
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	1'230'082	0.07%	328'624	0.02%	316'190	0.02%	1'874'897	0.11%
Somme de tous les chiffres relatifs aux coûts des placements collectifs	1'944'494	0.12%					1'944'494	0.12%
Ristournes sur les placements collectifs	-551'905	-0.03%					-551'905	-0.03%
Frais nets engagés pour la gestion de la fortune	2'622'672	0.16%	328'624	0.02%	316'190	0.02%	3'267'486	0.19%
Frais nets engagés pour la gestion de la fortune en pourcentage des placements transparents¹⁾							0.19%	
Taux de transparence des coûts							100.00%	

1) en pourcentage des placements transparents de 1'680'428'329 francs

6.8.4 Placements non transparents

Il n'existe aucun placement non transparent au sens de l'art. 48 a, al. 3, OPP2.

6.9 Explication des autres placements

6.9.1 Liquidités et créances sur le marché monétaire

(en CHF)	2013	2012
Compte postal, bancaire courant	22'178'005	11'206'742
Créances sur le marché monétaire	11'917'548	5'743'697
Total liquidités et créances sur le marché monétaire	34'095'553	16'950'439

6.9.2 Créances

(en CHF)	2013	2012
Amortissement des rachats	0	308'560
Compte courant PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	135'022	72'765
Impôt anticipé et caisse de compensation	11'658'872	4'065'450
Total créances	11'793'894	4'446'775

6.10 Explication des placements chez l'employeur et des réserves de contributions de l'employeur

6.10.1 Placements chez l'employeur

(en CHF)	2013	2012
RUAG Suisse SA, Emmen	0	1'198'195
RUAG Ammotec SA, Altdorf	0	302'692
RUAG Automotive SA, Altdorf	0	30'750
RUAG Coatings SA, Altdorf	0	76'435
Nitrochemie Wimmis SA, Wimmis	73'883	0
Total placements chez l'employeur	73'883	1'608'071

Hormis la gestion de comptes débiteurs, le règlement des placements ne permet pas de placements auprès de l'employeur. Les cotisations salariales et patronales ainsi que les autres créances sont normalement payées sous 30 jours par les employeurs. Au moment de ce compte-rendu, tous les postes ouverts sont acquittés.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

(en CHF)	2013	2012
Comptes de régularisation administration	0	0
Comptes de régularisation placements	7'602'616	8'015'526
Total compte de régularisation actif	7'602'616	8'015'526

7.2 Dettes

(en CHF)	2013	2012
Prestations de libre passage et rentes	7'117'419	9'778'424
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	0	1'603'354
Caisse de secours RUAG ¹⁾	1'381'362	1'367'009
Créancier Fonds de garantie LPP	316'431	287'711
Créancier impôts à la source	2'320	2'429
Autres créanciers	157'685	104'204
Total dettes	8'975'217	13'143'131

1) La Caisse de secours RUAG est définie dans l'annexe 4 au règlement de prévoyance et sert au soutien de collaborateurs en détresse ou dans le besoin ainsi que des membres directs de leur famille. La Caisse de secours est rattachée à la PRÉVOYANCE RUAG et gérée par le Conseil de fondation.

7.3 Compte de régularisation passif

(en CHF)	2013	2012
Comptes de régularisation administration	107'835	129'834
Comptes de régularisation placements	105'015	104'804
Total compte de régularisation passif	212'850	234'638

7.4 Frais d'administration

(en CHF)	2013	2012
Charges de personnel	768'694	676'381
Frais d'administration	735'082	485'045
Organe de révision	45'384	37'300
Expert en prévoyance professionnelle	40'746	35'693
Autorités de surveillance	18'594	21'270
Total frais d'administration	1'608'499	1'255'688
Nombre de membres (actifs et rentiers)	5'751	5'814
Par membre	279.69	215.98
en % du patrimoine moyen	0.10%	0.08%

7.5 Autres produits / autres frais

7.5.1 Autres produits

(en CHF)	2013	2012
Prestation de service en faveur de la PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	53'890	36'545
Commission impôts à la source	4'942	2'508
Frais de traitement EPL	13'459	11'385
Produits de reprises	0	10'261
Produits divers	1'837	818
Total autres produits	74'128	61'517

7.5.2 Autres frais

(en CHF)	2013	2012
Dissolution créances amortissement des rachats	215'674	0
Charges divers	1'279	0
Total autres frais	216'953	0

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Examen des comptes annuels

Les comptes annuels 2012 ont été soumis dans les délais à l'autorité de surveillance. Au moment de la rédaction du présent document, celle-ci n'avait pas encore transmis son rapport.

8.2 Autres demandes de l'autorité de surveillance

Aucune disposition de l'autorité de surveillance n'est actuellement en souffrance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Responsabilité solidaire et garanties

La fondation ne s'engage pas à une responsabilité solidaire et n'accorde pas de garanties.

9.2 Procédures juridiques en cours

Actuellement, aucune procédure judiciaire n'est en cours.

9.3 Liquidation partielle

9.3.1 Impreglon Coatings SA (précédemment: RUAG Coatings SA)

La sortie d'Impreglon Coatings SA au 1.1.2013 a entraîné une liquidation partielle en 2013. 73 assurés et des prestations de libre passage d'un montant total de 13'613'664.15 francs sont concernés. La somme à transférer collectivement selon le bilan de liquidation partielle au 31.12.2012 s'élevait à 2'442'259.34 francs au total, dont 858'915 francs de provisions techniques, 657'386.34 francs de réserves de fluctuation de valeur et 925'958 francs de capitaux de couverture de rentes.

9.3.2 Berghoff Mechanical Engineering SA (précédemment: RUAG Mechanical Engineering SA)

Par contrat conclu le 4.4.2013, Berghoff Holding GmbH a acquis RUAG Mechanical Engineering SA, qui appartenait au groupe RUAG, avec effet rétroactif au 1.4.2013. Les contrats de travail ont été repris à la même échéance par Berghoff Mechanical Engineering SA Suisse. Conformément au contrat de vente, les collaborateurs sont restés assurés auprès de PRÉVOYANCE RUAG jusqu'au 31.12.2013. Ainsi, leur transfert dans l'institution de prévoyance de Berghoff Mechanical Engineering SA a eu lieu le 1.1.2014.

Il sera procédé à une liquidation partielle en 2014. 76 assurés et des prestations de libre passage d'un montant total de 14'166'869 francs sont concernés. Ceux-ci ont été transférés en janvier 2014 dans la nouvelle institution de prévoyance de Berghoff Mechanical Engineering SA. Le transfert collectif au prorata des provisions et des réserves de fluctuation de valeur se fait sur la base des comptes annuels 2013 approuvés.

9.3.3 RUAG Automotive SA

L'entreprise RUAG Automotive SA a cessé son activité à la fin de l'année 2013. Parmi les 29 collaborateurs, 16 assurés ont quitté l'entreprise en 2013 ou ont pris leur retraite. Les 13 assurés restants quitteront l'entreprise ou prendront leur retraite au cours de l'année 2014.

PRÉVOYANCE RUAG

Stauffacherstrasse 65
Case postale
3000 Berne 22

Tél. 031 330 21 11
Fax 031 330 21 12
info.vorsorge@ruag.com
www.prevoyanceruag.ch